

COMPTE RENDU DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRELIVAN

SEANCE DU 25 JANVIER 2024

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

| | | |
|-------------------|---------------------|-----------------------|
| LEBRETON Suzanne | BOTREL Marie Claire | CAYET Laurette |
| GODET Pascal | LUCAS Dominique | RAULT Annie |
| YVART Didier | LEMONNER Rosanna | PICOUAYS Jacqueline |
| PELHATRE Michel | LE PROVOST Guy | GUILLEMOT Jean-Claude |
| FOURE Jean-Luc | BRIAND Marie | MAILLARD Rémi |
| THOMAS François | LEMAITRE Fabrice | BERNAY Marie-Hélène |
| AMBROISE Fabienne | | |

Absents Excusés : Monsieur GUEMARD Bruno pouvoir à Monsieur LEMAITRE Fabrice, Madame KERJEAN Nathalie pouvoir à Madame LEBRETON Suzanne

Secrétaire de séance : Monsieur LEMAITRE Fabrice

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023

TRANSITION

Zones d'accélération des énergies renouvelables

Le conseil municipal :

- arrête les modalités de concertation : site internet et consultation des documents en mairie.
- précise que la présente délibération constitue une proposition de zones d'accélération servant de base à la concertation. Après avoir dressé le bilan de cette concertation, la proposition finalisée, intégrant le cas échéant les observations du public, sera approuvée par délibération du conseil municipal et transmise au référent préfectoral.

URBANISME ET TRAVAUX

Ecole – Création d'un groupe de travail

Le conseil municipal :

- Décide de créer un groupe de travail composé comme suit :

Elus : 8

| | | |
|-------------------|-----------------------|----------------|
| Annie RAULT | Dominique LUCAS | Laurette CAYET |
| Rosanna LEMONNIER | Fabrice LEMAITRE | Rémi MAILLARD |
| Suzanne LEBRETON | Jean-Claude GUILLEMOT | |

COMMUNE DE TRELIVAN

Enseignants : 3

Parents d'élèves : 3

Agents : 3

Syndicat Départemental d'Énergie : proposition financière et implantation de bornes de recharges pour véhicules électriques.

Le conseil municipal approuve :

- le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » au SDE22 pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.
- L'installation d'une borne de recharges pour véhicules électriques rue du Centre et La participation financière de 2850 € HT par la commune

FINANCES

Pumptrack : Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport et plan de financement

Le conseil municipal décide de solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport et approuve le plan de financement comme suit :

- Budget communal 150 000 € HT
 - Subvention Agence Nationale du Sport : 120 000 €
 - Autofinancement : 30 000 €

SCOLARITE

Ecole Jean Ferrat : Rythmes scolaires

Le conseil municipal :

- Décide de solliciter la dérogation pour l'année scolaire 2024-2025, 2025-2026 ; 2026-2027 pour l'organisation de la semaine scolaire à l'école maternelle et élémentaire de la commune, groupe scolaire Jean FERRAT.
- Approuve l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours,
- Propose au directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) d'organisation la semaine scolaire comme suit : Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12 h et de 13 h 45 à 16 h 15

ENFANCE – JEUNESSE

Accueil de Loisirs sans Hébergement.

Le conseil municipal :

- Approuve l'organisation d'un accueil de loisirs sans hébergement du 8 juillet au 26 juillet 2024
- Fixe les tarifs pour les familles et la rémunération des animateurs comme indiqués ci-dessus,
- Décide de procéder au recrutement des animateurs nécessaire au bon fonctionnement de l'accueil de loisirs

COMMUNE DE TRELIVAN

Fonctionnement :

ALSH du 8 juillet au 26 juillet 2024.

Garderie gratuite de 7 h 30 à 9 h et de 17h 00 à 18 h 30.

Enfants de 3 ans au 30 juin 2024 à 12 ans dans l'année.

Règlement de la totalité du séjour est effectué lors de l'inscription de l'enfant.

Tarifs famille :

| QUOTIENT FAMILIAL | TARIF JOURNÉE 2024 | |
|-------------------|--------------------|--------------|
| | Commune | Hors Commune |
| 0-512 | 6,94 | 8,16 |
| 513-900 | 11,42 | 13,77 |
| 901-1500 | 14,08 | 17,24 |
| >1500 | 16,63 | 19,28 |

| QUOTIENT FAMILIAL | TARIF MINI-CAMP 2024 | |
|-------------------|----------------------|--------------|
| | Commune | Hors Commune |
| 0-512 | 53,05 | 62,25 |
| 513-900 | 76,5 | 90,3 |
| 901-1500 | 90,8 | 107,1 |
| >1500 | 103,05 | 118,35 |

Rémunération des animateurs (trices) :

| Statut | Forfait journalier |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| Animateurs (trices) BAFA | SMIC en vigueur en juillet 2024 |
| Animateurs (trices) BAFA avec option Surveillant de baignade | 4.20 € de plus que le forfait animateur |
| Animateurs (trices) Stagiaires (rémunération au-delà des 14 jours de stage réglementaire) | SMIC rémunération d'une journée (15 jours de travail) |

Salaire forfaitaire à la journée indexé sur le SMIC en vigueur, incluant le temps de la garderie.

Congés payés 10 % du traitement forfaitaire brut.

Forfait déplacement directrice 70 €.

AFFAIRE GENERALE

Dinan Agglomération : rapport annuel sur le prix et la qualité du service Eau potable et Assainissement

Le conseil municipal prend acte de la présentation des rapports relatifs au prix et à la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2022 et précise que les rapports sont mis à disposition du public en mairie.

PERSONNEL

Approbation du tableau des effectifs

Le conseil municipal approuve le tableau des effectifs de la commune au 1^{er} janvier 2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Suzanne LEBRETON